

Cahors, le 06 MAI 2022

Madame,

Par courrier reçu le 04 mai 2022, vous m'avez transmis un dossier de déclaration concernant la restauration de la rivière « la Melve » dans son lit naturel d'origine, sur la commune de PAYRIGNAC.

Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau sous le numéro 46-2022-00040.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, j'ai bien noté que :

- les travaux seront réalisés progressivement sur deux à trois ans. Une échancrure (de 20 cm de large sur 20 cm de profondeur) sera réalisée manuellement dans le merlon de curage la première année. Cette échancrure sera réajustée les années suivantes selon la réaction du milieu naturel ;
- A terme, la totalité du débit de la Melve sera restitué dans son lit d'origine et le canal d'aménée du moulin de Lacam ne sera plus alimenté ;
- Un suivi de l'évolution du site sera mis en place par le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine et éventuellement par l'ADASEA pour la partie zone humide. Les résultats de ce suivi ainsi que toute nouvelle intervention éventuelle devront être transmis au service police de l'eau de la DDT.

Au vu des éléments de votre dossier, je vous confirme que ce projet de travaux relève de la procédure de déclaration, d'après la rubrique 3.3.5.0 de l'article R. 214-1 du Code de l'environnement. D'autre part, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à ce projet, ainsi que l'arrêté de prescriptions générales du 30 juin 2020 à respecter.

Je vous demande d'informer par courrier électronique le service police de l'eau (ddt-sefe@lot.gouv.fr) de la date de démarrage des travaux au moins quinze jours à l'avance.

Conformément à l'article R. 214-37 du Code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration, du récépissé et de l'arrêté de prescriptions générales applicable à ces travaux sont adressés à la mairie de PAYRIGNAC pour y être affichés pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Sophie GIRAUDO
61 chemin des Ramonettes
Moulin de Lacam
46300 PAYRIGNAC

Adjointe Chef d'Unité
Police de l'Eau, DRR et Navigation



Christine DEBONS

PJ : - récépissé de déclaration donnant accord pour commencement des travaux ;
- arrêté de prescriptions générales du 30/06/20.

Copie : - Service Départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr)
- Syndicat Mixte des bassins versants du Céou et de la Germaine (jbv.sibcg@gmail.com)